



Licence 3^{ème} année

Mention administration économique et sociale (AES)

Parcours
LICENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE
à distance

en partenariat avec le Centre National d'Enseignement à Distance (Cned) de Lille

Année universitaire 2014-2015

Objectifs

Diplôme national qui vise à préparer les étudiants aux concours des diverses fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière).

La formation doit permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances exigées par les programmes des concours administratifs, ainsi que les méthodes appropriées aux épreuves écrites et orales de ces concours.

La formation est réalisée sur une année universitaire.

Public concerné

Accès de droit, pour les étudiants titulaires d'une L2 Droit, Economique ou AES.

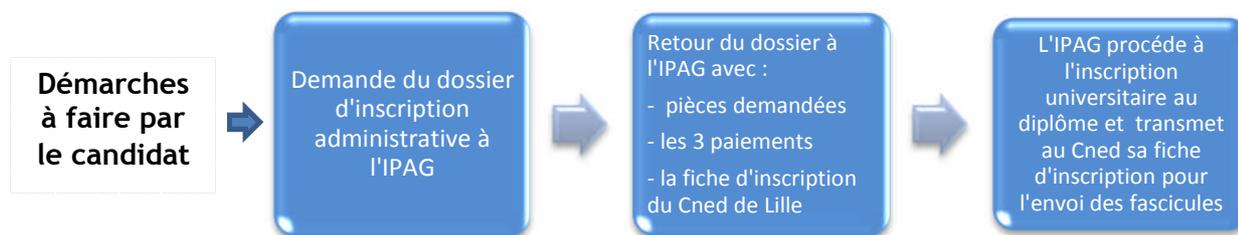
Les titulaires d'un BAC+2 (autres Licences 2^{ème} année, D.U.T., B.T.S. ...) sous réserve de l'obtention de la demande d'équivalence examinée par une commission d'enseignants.

Les personnes pouvant bénéficier d'une Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.).

Modalités d'inscriptions à faire auprès de l'IPAG de Poitiers

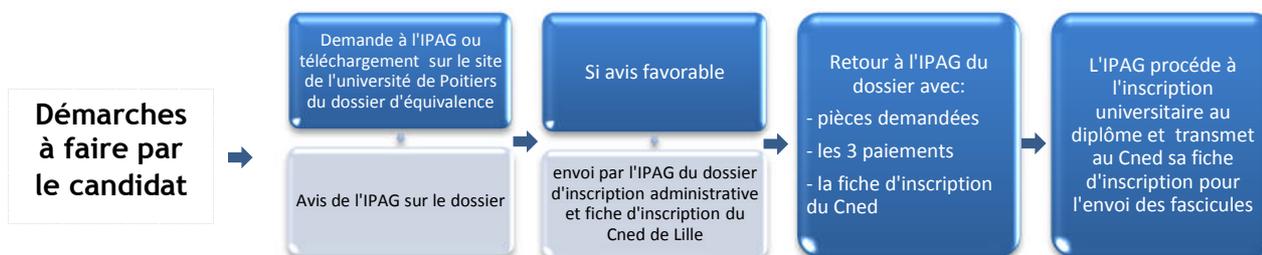
○ Etudiants titulaires d'une L2 Droit, Economique ou AES :

Vous devez compléter un **dossier d'inscription administrative** (à retirer à la scolarité à distance de l'IPAG : ipagdistance@univ-poitiers.fr - tél.05 49 45 40 90).



○ Titulaires d'un DUT, d'un BTS, ou d'un diplôme ne permettant pas l'accès de droit à la formation :

Vous devez constituer un **dossier d'équivalence** (qui vaut dossier de candidature) et le retourner à la scolarité à distance de l'IPAG.



Vous êtes demandeur d'emploi, salarié, agent de la Fonction Publique, ... :

Contactez le S.A.F.I.R.E qui vous accompagnera dans votre démarche V.A.E. et/ou de reprise d'études au titre de la formation continue. **SAFIRE** - Bât B25 – 2 Rue Pierre Brousse – 86000 Poitiers - Tél. 05.49.45.44.60
Adresse électronique : safire@univ-poitiers.fr – Site Web : <http://safire.univ-poitiers.fr/>

Retrait des dossiers à l'IPAG ou par internet :

IPAG

Bâtiment A1

2 rue Jean Carbonnier

TSA 81100

86073 POITIERS Cedex 9

Tél.05.49.45.40.90

Courriel : ipagdistance@univ-poitiers.fr

<http://ipag.univ-poitiers.fr>

[chemin d'accès sur le site : [trouvez votre formation/par facultés, écoles et institut/Instituts/IPAG/licence Droit, Economie, Gestion - Mention : administration économique et sociale - Parcours : administration publique \(L3 uniquement\)/...](#)]

⇒ **JUSQU'AU 14 NOVEMBRE 2014**

Coût de la formation

○ Inscription à titre individuel :

Trois règlements à adresser avec votre dossier d'inscription administrative :

Paiement des droits universitaires

(tarifs indicatifs 2013/2014, sous réserve d'augmentation notifiée en juillet 2014)

- **Inscription Droits universitaires** : 188,10 €
Si besoin **tarif sécurité sociale étudiante** : 211,00 €.

Les étudiants peuvent éventuellement bénéficier :

d'une bourse de l'enseignement Supérieur. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service des bourses du CROUS de Poitiers : 05.49.58.86.00 – bourses@crous-poitiers.fr ou d'une allocation Diversité dans la fonction publique - informations auprès de la Préfecture de région/de Département du lieu de résidence.

Paiement des 3 journées de regroupements

- 420,00 € (210,00 € tarif redoublant)

Paiement des frais de formation du Cned de lille

- Formation complète (réf. 607 P) : 665,00 €

Pour les redoublants, la réinscription au Cned est obligatoire :

- Formation spéciale redoublant (réf. 607 R) : 340,00 €
- Formation modulaire pour ceux n'ayant pas plus de trois matières à valider (réf. 600 M) :
 - 1^{ère} matière : 155,00 €
 - 2^{ème} matière : 113,00 €
 - 3^{ème} et suivante : 98,00 €

○ Inscription au titre de la Formation Continue :

Prendre contact avec le service de formation continue de l'Université de Poitiers (S.A.F.I.R.E.) pour étudier la possibilité d'une prise en charge des coûts de formation (conseils individualisés au regard de votre situation). Tel. 05 49 45 44 60 - site internet <http://safire.univ-poitiers.fr/>

ATTENTION

Inscription pour la 1^{ère} fois à l'Université de Poitiers :

Si votre admission est acceptée, vous devez demander le **transfert de votre dossier universitaire auprès de l'Université d'origine** afin de pouvoir accomplir les formalités d'inscription définitives à l'IPAG.

Enseignements :

document non contractuel

SEMESTRE 5 : (30 ECTS)

UNITE 1 : **Connaissances de l'administration publique**

Politiques publiques
Finances de l'État et finances locales
Nouvelle Gestion Publique
Relations internationales

UNITE 2 : **Enseignements complémentaires**

GRH
Droit de la fonction publique

UNITE 3 : **Outils transversaux**

Méthodologie des concours
Langue étrangère

SEMESTRE 6 : (30 ECTS)

UNITE 1 : **Connaissances de l'administration publique**

Institutions et Droit administratif général
Institutions européennes
Actions publiques dans le cadre de l'UE

UNITE 2 : **Enseignements complémentaires**

Politiques économiques et sociales
Histoire de l'administration publique

UNITE 3 : **Enseignements transversaux**

Préparation concours
Langue étrangère

Enseignement à distance

Cette forme d'enseignement permet à chacun d'organiser ses études en fonction de ses activités professionnelles et de son rythme personnel de travail.

Les cours sont adressés en un envoi, vous disposez d'un accès au site de la Licence Administration Publique sur Cned.fr, accompagnés de documents présentant des conseils méthodologiques, des indications bibliographiques, des exercices d'autoévaluation des connaissances, des thèmes de réflexion, un forum inscrits, et un forum modéré trois fois par an.

Un entraînement progressif et efficace aux épreuves écrites de l'examen est assuré avec 17 sujets de devoirs à adresser aux correcteurs tout au long de la préparation.

Les copies sont retournées à leurs auteurs, notées, commentées vous pourrez télécharger le corrigé-type.

Journées de regroupements

Trois journées de regroupements (successivement en janvier, mars, mai) sont prévues en dix lieux différents (sous réserve d'un nombre d'étudiants suffisant par centre), pour faciliter les déplacements des participants : Aix-en-Provence, Fort-de-France, Lille, Nouméa, Paris, Poitiers, Saint Denis de la Réunion, Strasbourg, Toulouse, Valenciennes. (*sous réserve d'un nombre suffisant d'étudiants*)

Ces journées permettent aux étudiants d'exposer les difficultés rencontrées, d'obtenir des compléments d'information sur les cours, d'approfondir certaines notions et de s'entraîner à l'épreuve orale d'exposé-discussion prévue à l'examen.

L'inscription aux journées de regroupement est obligatoire.

Examen Et Réinscription

La première session a lieu la dernière semaine de juin et la seconde session la seconde semaine de septembre avec des épreuves relevant des 6 unités d'enseignement capitalisables.

1^{ère} session d'examen de juin 2015 : dans le même centre que celui des journées de regroupements.

2^{ème} session d'examen de septembre 2015 : Poitiers, Fort de France (1), Nouméa (1), St Denis de la Réunion (1).

(1) *sous réserve d'ouverture*

L'étudiant "redoublant" doit obligatoirement procéder à une réinscription à l'Université de Poitiers (188,10€), s'inscrire aux journées de regroupement à demi-tarif, soit 210 € et au Cned de Lille (voir tarif redoublant ou formation modulaire).

Le règlement détaillé de l'examen et les modalités de contrôle de connaissances sont adressés après l'inscription définitive.

Concernant les étudiants boursiers, l'assiduité sera contrôlée par le biais des journées de regroupement, des copies envoyées à correction et de la présence à ou aux session(s) d'examens.